

African Trade Agenda

Third World Network-Africa

Number 11

July 2003

Cancun Special

Inside

Draft Cancun Declaration:

- (a) Hatching a monster in the dark
pages 1-3
- (b) Fundamental differences
pages 3-5
- (c) Little room for developing country concerns
pages 5-7
- (d) No basis for negotiating Singapore Issues, ACP Ministers
pages 7-9

Date-line Africa

pages 9-11
NGOs launch campaign for democracy in WTO
pages 11-13

Global Trade Round-Up
pages 13-16

Notice Board
pages 16-18

PROJET DE DECLARATION DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE DE CANCUN

Créer un monstre dans l'obscurité

L'Organisation mondiale du commerce a suspendu ses activités pendant quinze jours après la réunion du Conseil Général qui s'est tenue les 24 et 25 juillet, laissant se poursuivre secrètement les travaux sur des grandes lignes du projet de déclaration publié le 18 juillet, sans donner aucune chance à la majorité des membres de l'OMC qui sont des pays en développement - d'avoir une influence quelconque sur le texte.

Lors d'une séance d'information destinée aux journalistes le 25 juillet le Directeur-Général de l'OMC, Supachai Panitchpakdi, en compagnie de l'Ambassadeur Perez del Castillo (Uruguay), président du Conseil Général, a donné un aperçu d'un programme d'une semaine de réunions informelles des chefs de délégations. Ces réunions, dont l'objectif est d'examiner des questions clés précises contenues dans l'avant projet de la déclaration ministérielle au sujet desquelles les ministres auront à prendre une décision à Cancun, auront lieu chaque matin à partir du 11 août.

Ces questions comprennent les modalités sur l'agriculture, l'accès aux marchés des produits non-agricoles, le registre des indications géographiques (GI), les questions de Singapour, la question de mise en oeuvre, le traitement spécial et différencié (TS&D) et les ADPIC et la santé publique.

D'autres questions contenues dans le projet de texte, telles que les services et les règles, seront examinées pendant la deuxième semaine de consultations, à savoir à partir du 18 août. Les après-midi seront consacrés aux consultations suivant différentes formules - des réunions en petits groupes et des consultations bilatérales - qui seront confidentielles et restreintes et dont certaines seront dirigées par le président du Conseil-Général.

Selon l'Ambassadeur Castillo, l'objectif est que d'ici au 22 août « nous allons présenter aux membres un projet de texte définitif qui prendra en compte les progrès réalisés et les réalités sur le terrain ».

L'ambassadeur Castillo et Dr Supachai se sont donné beaucoup de peine pour présenter ce programme comme un processus participatif et inclusive d'élaboration du projet de texte pour la conférence ministérielle de Cancun.

L'objectif de ce programme exténuant de consultations informelles est d'achever la rédaction du projet de texte dans un délai de quinze jours. Comme l'a fait remarquer le représentant de Cuba lors de la réunion du Conseil Général, le danger est que davantage de pression sera exercée sur les pays en développement pour qu'ils renoncent à leurs intérêts fondamentaux.

ger des la nature et du programme d'activités, rien ne participera de tous les membres, et d'autres sont confidentiels et questions soulevées par les pays en développement limités à des petits groupes, et encore d'autres se situent au niveau perspectives seront prises en compte dans le projet de texte. Le Président sera décisif..

« sait lequel des différents processus - dont certains connaissent la ».

PROJET DE DÉCLARATION DE LA CONFÉRENCE DE CANCUN

Des divergences fondamentales persistent au niveau du projet de déclaration ministérielle

Tout comme les différends qui existent au niveau des processus, les avis des pays en développement et des pays développés sont quasi-irrévocablement partagés au sujet du contenu du projet de texte en cours d'élaboration pour la conférence de Cancun.

Les questions qui constituent une priorité pour les pays en développement - à savoir l'agriculture, les questions de mise en œuvre, les ADPIC et la Santé publique, le traitement spécial et différencié - ne constituent pas une priorité pour les pays développés. Un examen de la position adoptée par les pays développés sur le projet de texte, en particulier concernant les Questions de Singapour controversées, montre qu'il existe un gouffre entre la position des pays développés et les attentes des pays en développement.

Ce fait est devenu évident lors des discussions au sein du Conseil Général. A titre d'exemple, la Suisse estime que le projet de texte ministériel et le processus initié par le président du Conseil Général dans le but de mettre au point ce texte doit être appuyé, car il reflète la réalité de l'état actuel des négociations. Pour ce qui est du contenu du texte, la Suisse considère que les questions de Singapour comme une partie importante du travail de l'Omc, car elles sont liées à l'accès aux marchés qui, comme dans le cas de l'accès aux marchés non-agricoles, constituent les activités essentielles de l'Omc. Elle reconnaît aussi que les questions de mise en œuvre, de traitement spécial et différencié liées aux ADPIC et à la santé publique doivent être abordées pour que les négociations aboutissent.

Pour le Japon, la Déclaration de Doha a déjà autorisé l'amorce de négociations sur les Questions de Singapour après la conférence de Cancun. Bien qu'il y ait lieu de dégager un consensus sur les modalités, le Japon estime que les négociations devront commencer après la conférence de Cancun. La Norvège soutient aussi le processus adopté par le président du Conseil Général et estime que les Questions de Singapour sont d'importance capitale si l'on doit faire des progrès à Cancun et qu'il faut les aborder dans le contexte général des autres questions, comme l'agriculture et l'accès aux marchés des produits non agricoles.

L'Union européenne a accepté le projet de texte ministériel comme outil de travail efficace, bien qu'il reste beaucoup à faire, en particulier dans les domaines des modalités agricoles, de l'accès aux marchés des produits non-agricoles et des questions de Singapour. Elle a constaté que les Questions de Singapour font partie de l'engagement unique et doivent être donc abordées dans le cadre du programme prévu pour la conférence ministérielle de Cancun. Elle s'est engagée à apporter son concours au président du Conseil Général dans la rédaction des modalités.

Il est évident que les pays développés s'associent au processus adopté par le président et dans l'ensemble à l'interprétation du contenu quant il s'agit des les questions de Singapour par exemple, tout en adoptant aussi une position imprécise à l'égard du travail à faire en ce qui concerne l'agriculture, le traitement spécial et différencié, les ADPIC et la santé publique, les questions de mise en œuvre, etc. qui sont d'importance capitale pour les pays en développement. Cette stratégie d'évasion permet aux pays développés de pré-

senter un tableau optimiste au sein du Conseil Général.

Toutefois, de nombreux pays en développement ne partagent pas cet optimisme. « Il vaut mieux reconnaître l'incapacité d'accomplir les mandats au lieu d'accepter un mauvais accord », a argué Cuba, craignant que les pays en développement fassent l'objet de pression qui les obligerait à renoncer à leurs intérêts.

Pour ce qui est des questions de Singapour, Cuba se préoccupe du fait que le texte dans ses grandes lignes met ensemble toutes les questions, contrairement à la position adoptée par la majorité des membres, selon laquelle chaque question doit être abordée au fond. Cuba estime d'ailleurs que faire allusion au « travail » peut induire en erreur. « Nous ne croyons pas qu'il soit possible, vu le peu de temps qui nous reste, de mettre au point ces modalités », a-t-il ajouté.

Pour sa part, le Nigeria a souligné l'urgence et l'importance d'avoir des discussions précises sur les modalités des questions de Singapour, à savoir des modalités concrètes. Les pays en développement ont demandé expressément à participer à l'élaboration des modalités.

L'Inde a fait savoir que le mandat de Doha stipule que, pour le commencement des négociations, il faut dégager un consensus sur les modalités. Elle a en outre ajouté que certains membres ne sont pas convaincus de la nécessité d'adopter des règles sur les questions de Singapour à l'Omc. Pour que les membres se décident, ils doivent être mis au courant des questions dont il s'agit. Et cela ne peut se faire que sur la base de l'examen de modalités concrètes.

L'importance de l'écart entre les pays développés et les pays en développement est mise en évidence dans des rapports publiés dans SUN No. 5393. La stratégie de lier les progrès réalisés dans le domaine agricole aux questions de Singapour est promue énergiquement par le groupe Cairns, les Etats-Unis et même par les responsables de l'Omc. En effet, le Japon a récemment abrité une petite réunion informelle dans un hôtel genevois à l'intention des hauts responsables venant de quelques pays choisis pour étudier la question de lien. Même les Etats-Unis qui nient un tel lien ont mis au point des modalités révisées des questions de

Singapour qui ne sont pas trop différentes de celles proposées par le Japon.

La plupart des pays en développement d'Asie, d'Afrique et des Caraïbes s'opposent à tout lien entre l'agriculture et les questions de Singapour ; malheureusement, ils n'étaient pas représentés à la réunion. Le danger est que les points de vue de la majorité des membres de l'Omc exclus de ces consultations restreintes à de petits groupes ne seront pas pris en compte dans le projet de texte, permettant ainsi le président à tenir compte des points de vue qui s'accordent avec ceux des tendances qui soutiennent le lien entre l'agriculture et les questions de Singapour. La question qui se pose est la suivante : Est-ce que les points de vue des pays exclus des réunions restreintes à de petits groupes seront pris en compte dans le projet de texte lorsque celui-ci sortira le 22 août ?

Ce grand écart se manifeste également au niveau des questions telles que le traitement spécial et différencié, l'agriculture, les ADPIC et la santé publique, l'accès aux marchés des produits non-agricoles et les questions de mise en œuvre. Ici encore, les pays développés, en particulier les Etats-Unis, prétendent que beaucoup a été fait pour résoudre l'impasse. Les pays en développement, comme le Botswana, ne sont pas du même avis.

Le Brésil a souligné que le traitement spécial et différencié ne donne pas libre cours aux pays en développement, comme ont suggéré d'autres ; le fait est que l'importance du traitement spécial et différencié découle du caractère régressif de certaines règles de l'Omc, à titre d'exemple les règles relatives aux ADPIC et MIC.

Le Kenya et la Zambie ont exprimé de leur insatisfaction à l'égard du manque de progrès au niveau de la question du traitement spécial et différencié et l'incapacité de respecter les dispositions du mandat de Doha. La Malaisie partage cette déception, tout en notant qu'elle est convaincue que des progrès pourraient se réaliser avant la conférence de Cancun.

Le caractère central du traitement spécial et différencié a également été souligné par Cuba qui a constaté que quel que soit l'accord réalisé dans le domaine des modalités agricoles, il doit se conformer au mandat de Doha, y compris l'intégration complète du traitement spécial et dif-

férencié pour les pays en développement. A cet effet, les modalités doivent couvrir, entre autres, les produits stratégiques d'intérêt pour les pays en développement ainsi que les mécanismes spéciaux de sauvegarde pour ceux-ci. Concernant l'accès aux marchés des produits non-agricoles, le TS&D doit impliquer qu'il aura une réciprocité réduite, des études sur l'impact de la libéralisation plus poussée et des mesures susceptibles d'aider les pays les moins avancés à participer effectivement aux négociations.

Pour ce qui est des ADPIC et de la santé publique, la position de Cuba est que même par rapport au texte de Motta daté du 16 décembre, il n'y a pas eu de prise en compte de la date limite qui a été ratée, en ajoutant que prendre en compte le fait que des éléments importants qui auraient dû faire partie d'une véritable solution ont été exclus du texte. Il a également été constaté que, concernant d'autres aspects des ADPIC, le texte ne contient pas les questions abordées dans les paragraphes 18 et 19 de la Déclaration de Doha.

Le Secrétaire au commerce de l'Inde qui a pris la parole devant le Conseil Général a dit qu'il est regrettable de constater que le texte de compromis du 16 décembre 2002 accepté par la majorité des délégations, n'a pas encore été adopté à l'unanimité. S'agissant du TS&D, il s'est plaint que le projet de texte proposé par le président du Conseil Général ne précise aucune date limite pour l'achèvement du travail et semble prévoir la poursuite du travail pendant des années à venir. Il voulait qu'une date limite soit fixée et que le travail porte sur des propositions concrètes.

« Nous avons l'impression que nous nous embrouillons dans la recherche de solution à cette question d'importance capitale. La façon dont les questions de mise en œuvre sont traitées entre les sociétés transnationales, les organes réguliers et les 'Amis du Président' ne nous inspire pas confiance dans la capacité du système d'atteindre des résultats significatifs ».

AUTRES QUESTIONS PRÉVUES POUR LA CONFÉRENCE DE CANCUN

Il y a peu de chances pour que les préoccupations des pays en développement soient prises en compte.

Chaque fois que les pays développés bloquent les propositions des pays en développement à l'Omc, ils citent la nécessité de se conformer aux principes, mais lorsqu'il s'agit de défendre leurs propres intérêts ils reconnaissent la souplesse comme une vertu. Cette tendance s'est manifestée lorsque les pays développés ont bloqué au Conseil Général les propositions relatives aux textiles et vêtements, à la crise de l'effondrement des prix des produits de base, à l'adhésion d'Iran à l'Omc et au statut d'observateur pour la Ligue des Etats arabes. Le Kenya et la Tanzanie ont introduit de nouveau auprès du Conseil Général une proposition qui avait auparavant été soumise à la commission chargée du commerce et du développement pour traiter de la crise de la baisse constante des cours des produits de base pour les pays tributaires de

ces produits. Ils ont proposé qu'une décision soit prise à Cancun sur la mise au point d'un programme de travail pour s'occuper de ce problème.

Le Kenya a argué que 50 pays membres sont tributaires de produits de base – tels que le café, le cacao, le coton et le jute – et étant donné que trente de ces pays appartiennent aux pays pauvres très endettés, des solutions fondées sur le marché libre ne suffisent pas. Par ailleurs, bien que les propositions visant à résoudre les problèmes de crêtes tarifaires, de progressivité des droits et d'autres mesures relatives à l'accès aux marchés soient pertinentes, elles ne suffisent pas. Le Bénin, la Colombie, l'Inde, l'Indonésie, la Jamaïque, la Malaisie, le Paraguay et l'Ouganda ont tous appuyé les propositions des auteurs de ces propositions.

Par contre, tous les principaux pays développés ont rejeté la proposition principale de la gestion de l'offre sur le marché ; certains d'entre eux ont profité de l'occasion pour faire la pression afin que des réformes qui les intéressent soient apportées à l'accord sur l'agriculture, réformes qu'ils ne cessent de demander. L'Australie a maintenu que les questions soulevées montrent qu'il y a lieu de revoir l'accord sur l'agriculture ; toutefois, elle n'est pas disposée à soutenir toute proposition visant à établir des accords sur les produits de base. De même, les Etats-Unis ont argué que le problème de produits de base est lié au soutien interne et aux subventions à l'exportation. La solution réside dans la réforme de ces domaines. Les Etats-Unis ont appuyé le point de vue de l'Australie que les cours doivent être déterminés en fonction du marché et que les régimes de gestion des cours n'entrent pas dans les attributions de l'Omc. Les Etats-Unis ont constaté que bien qu'ils n'aient pas de préjugés à l'égard de la question d'accès des PMA aux marchés, ils s'interrogent sur le bien-fondé et l'efficacité des régimes de stabilisation et de gestion des cours. En tout cas la question est déjà inscrite à l'ordre du jour de la XI^{ème} réunion CNUCED XI et doit être explorée à ce niveau.

Les pays développés ont manifesté une hostilité pareille à l'égard de la question de textiles et de vêtements. Deux propositions faites par les pays en développement exportateurs de textiles pour faire face aux craintes de l'intensification des actions anti-dumping ainsi qu'aux problèmes de contingents pouvant découler de la suppression progressive des contingents de textiles par les pays développés ont été bloquées par les pays du Quad.

La proposition sur les contingents, visant à résoudre le problème de la réduction potentielle de l'accès aux marchés en 2004 a été introduite par le Brésil, le Costa Rica, l'Egypte, le Guatemala, Hong Kong-Chine, l'Inde, l'Indonésie, Macao-Chine, les Maldives, le Pakistan, la République Populaire de Chine, Sri Lanka, la Thaïlande et le Vietnam. Ces mêmes pays, à l'exception du Bangladesh, du Brésil, du Costa Rica et de l'Egypte, ont introduit l'autre proposition visant à obtenir une dérogation à court terme des actions anti-dumping en faveur des pays en développement, à la suite de l'intégration complète du secteur des textiles dans le GATT à partir de janvier 2005.

Au Conseil Général, l'Inde (qui préside le Bureau International des Textiles et des vêtements, l'alliance des exportateurs de textiles et des vêtements des pays en développement, s'est exprimée sur les deux propositions au nom des pays qui ont lancé celle-ci. La proposition sur l'anti-dumping demandait un délai de grâce de deux ans où aucune action anti-dumping ne sera engagée contre les exportateurs de textiles des pays en développement pendant les deux premières années après l'intégration complète du secteur des textiles dans le GATT. L'Ambassadeur indien, Chandrasekhar, a expliqué que, au fur et à mesure que les contingents sont supprimés, entraînant ainsi une tendance à la baisse de la pression exercée sur les cours des produits textiles dans les pays développés, les associations des industries dans ces pays peuvent être 'encouragées' à promouvoir des actions anti-dumping en vue de se protéger contre les exportateurs de produits moins chers des pays en développement.

Il a noté que, à l'instar de ce qui se passe au niveau de l'Union européenne (et dans une moindre mesure aux Etats-Unis), de nombreuses enquêtes anti-dumping initiées par les associations des industries prennent beaucoup de temps et immobilisent une grande partie des ressources des exportateurs des pays en développement, ce qui mène aux perturbations et même à la baisse au niveau de la production. Ceci a un effet néfaste sur les opérations des petites et moyennes entreprises. Bien qu'il ne soit pas auteur de la proposition, le Chili a argué que les préoccupations exprimées par les auteurs mettent de nouveau en relief la nécessité d'adopter des mesures urgentes à l'égard des mesures anti-dumping de l'Omc.

Le Canada a toutefois riposté que consentir à cette proposition équivaut à l'aliénation des droits de leurs citoyens d'avoir recours à ses lois. Les Etats-Unis ont aussi fait savoir qu'ils ne peuvent pas accepter la proposition. A leur avis, la question a déjà été abordée dans le cadre de la décision de Doha relative à la mise en œuvre qui prévoit que les pays développés seront prévenants au moment des enquêtes anti-dumping. Pour leur part, les Etats-Unis ont déclaré que, tout en respectant les engagements qu'ils ont pris à Doha, ils ne s'associeront pas aux propositions, alors que le Japon a noté qu'il y a lieu de revoir les règles sur l'anti-dumping, mais il ne peut pas s'associer à la proposition.

Le Conseil Général a donc pris note de la proposition mais a indiqué qu'aucun accord n'a été déposé.

La proposition sur les contingents a trait à la pratique de « report » mise en oeuvre actuellement par les pays exportateurs de textiles qui sont confrontés à des restrictions de quotas au niveau des marchés des pays développés. Cette pratique permet aux pays exportateurs d'équilibrer leurs quotas d'exportation de l'année en cours par rapport à une année postérieure. Les pays exportateurs craignent qu'il n'y ait pas cette souplesse pour l'année 2004, vu que les pays développés doivent éliminer progressivement leurs contingents en 2005.

La proposition a trait à des mécanismes qui visent à éviter les difficultés que les exportateurs à cause de cette situation et auxquelles font face les pays en développement exportateurs. Ceci revêt une importance capitale car, comme ont expliqué les pays, c'est le moment où la plupart des commandes de produits textiles sont passées ; par conséquent, une certaine sécurité s'impose au moment où les producteurs préparent leurs contrats.

Comme on s'y attendait, les Etats-Unis et l'Union européenne, bien qu'ils reconnaissent ces préoccupations, n'ont pas pu accepter la proposition.

Pour sa part, l'Union européenne a fait savoir qu'elle n'a reçu les propositions que récemment ; par ailleurs, une telle proposition n'est pas prévue dans l'accord sur les textiles et les vêtements. Elle se trouve donc dans l'incapacité de faire sienne la proposition.

Pour ce qui est de la demande d'adhésion d'Iran à l'OMC, les Etats-Unis ont déclaré qu'ils sont toujours en train de revoir leurs relations avec l'Iran. Ils ne sont donc pas disposés en ce moment à accepter le consensus sur la création d'un groupe de travail chargé de l'examen de la demande d'Iran.

Prenant la parole au nom des pays en développement, la Tanzanie a exprimé l'espoir que les Etats-Unis terminent bientôt le ré-examen de leurs relations avec l'Iran pour permettre l'étude de la demande d'Iran.

La question du statut d'observateur pour la Ligue des Etats arabes auprès de la conférence ministérielle de Cancun a été examinée dans le cadre du point de l'ordre du jour consacré aux préparatifs en prévision de la Conférence ministérielle de Cancun. Des demandes similaires ont été formulées par le Conseil de la Banque européenne de développement, la Commission nord-américaine pour la coopération environnementale et le Système des Peuplements humains des Nations unies.

Prenant la parole au nom des Etats arabes, et avec l'appui de la Jordanie, l'Egypte s'est prononcée sur la demande de statut d'observateur pour la Ligue arabe. L'opposition manifestée par les Etats-Unis et Israël signifie qu'il n'y a pas de consensus. Ambassadeur Castillo a fait savoir que la question sera examinée lors de la prochaine réunion du Conseil Général.

Concernant les demandes formulées par les autres organismes, l'Egypte a déclaré que les quatre demandes doivent être étudiées ensemble. Par conséquent, toutes les demandes feront l'objet d'examen à la prochaine réunion du Conseil Général.

Rien ne justifie la négociation des Questions de Singapour, déclarent les ministres des Etats ACP

Dans une déclaration de l'ACP sur la prochaine Conférence ministérielle de l'Omc à Cancun, les ministres du commerce des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ont déclaré que ne justifie le lancement de négociations sur les Questions de Singapour.

Le Groupe ACP qui compte 77 membres a aussi exhorté les membres de l'Omc à s'assurer que le processus de prise de décision à Cancun est « transparent et global ». Il a en outre proposé quatre mesures, à savoir les projets de texte doivent incorporer les points de vue de tous les membres, les présidents des groupes de travail doivent être désignés par tous les membres, et que toutes les réunions doivent être ouvertes à tous les membres. La déclaration a été adoptée à l'issue d'une réunion de deux jours des ministres du commerce des pays ACP, présidée par le ministre du commerce et de l'industrie du Botswana, M. Jacob Nkate, qui s'est tenue à Bruxelles le 31 juillet et 1^{er} août. Cette réunion a été précédée par une réunion des hauts responsables. Les deux réunions ont été marquées par des débats très animés sur plusieurs questions.

Venant dans le sillage des positions similaires sur les Questions de Singapour, prises par les conférences ministérielles des PMA (Dhaka, juin) et des pays africains (Ile Maurice, juin), la décision prise par les pays ACP signifie que la majorité des membres de l'Omc ont signalé leur intention de ne pas lancer les négociations sur les Questions de Singapour à la Conférence ministérielle de Cancun.

La déclaration des Etats ACP va plus loin que celle des PMA et de la conférence ministérielle africaine. Dans leur déclaration, les ministres africains ont noté que les membres de l'Omc ne s'accordent pas sur la manière dont les questions de Singapour doivent être abordées et a demandé que le processus de clarification soit poursuivi. De même, la déclaration de Dhaka des PMA a demandé que soient poursuivis le travail et les études techniques en vue de clarifier les enjeux des questions de Singapour pour les aspirations de développement des PMA.

La déclaration des pays ACP a exposé l'argument d'une manière plus explicite. Les ministres ont réaffirmé que des membres de l'Omc n'ont pas pu aboutir à un accord sur les questions de Singapour, et que les avantages découlant de la négocia-

tion d'un cadre multilatéral pour toutes les questions ne sont pas évidents, que les ressources et les capacités dont ils disposent dans ce domaine sont insuffisantes, ce qui ne « constitue pas une base pour le lancement des négociations dans ces domaines ».

Au cours d'un dialogue avec le Commissaire au commerce de la Commission européenne, M. Pascal Lamy, le 31 juillet, dans le cadre de leur réunion, plusieurs ministres des Etats ACP auraient dit à M. Lamy en termes clairs qu'ils n'accepteraient pas le lancement de négociations sur les questions de Singapour. La Commission européenne est la force principale derrière cette action et accorde la priorité au lancement des négociations à Cancun.

Le texte exact des deux paragraphes de la déclaration des pays ACP sur les questions de Singapour se présente comme suit:

« Nous affirmons que les discussions qui ont eu lieu jusqu'ici à l'Omc sur ces questions confirment que chaque question a ses propres aspects particuliers et complexités, et que les membres de l'Omc ne se sont pas mis d'accord sur les modalités et le fond dans un contexte multilatéral. Nous accueillons favorablement toute assistance technique et toutes mesures tendant à renforcer les capacités dans ces domaines, en particulier celles visant à faciliter l'évaluation par les Etats ACP des enjeux de l'adoption de cadres multilatéraux dans ces domaines sur nos politiques et objectifs de développement.

« Nous reconnaissons entièrement que la plupart des États ACP ne disposent pas de la capacité de négociation dans ces domaines, vu que nous nous débattons avec la mise en œuvre des règles actuelles de l'Omc, et surtout compte tenu du programme élargi de travail après la Conférence ministérielle de Doha. Par ailleurs, les avantages découlant de la négociation d'un cadre multilatéral pour l'ensemble des questions de Singapour ne sont pas évidents et ceci, doublé du fait que nous disposons de peu de ressources et de capacités dans ce domaine, n'assure pas une base pour le commencement de négociations dans ces domaines ».

Les ministres du commerce des Etats ACP ont aussi poussé plus loin les appels à la transparence et à la démocratie à l'Omc, énoncés dans les dé-

clarations de Doha et d'Ile Maurice, en indiquant les domaines précis où il faut adopter des règlements intérieurs pour rendre le processus de prise de décision à Cancun transparent et global.

Cette tendance reflète les préoccupations de nombreux pays en développement à l'Omc à l'égard de la manière dont le processus préparatoire et la Conférence ministérielle de Cancun est géré actuellement à Genève ; ils craignent par ailleurs que ne soient répétés à Cancun ces processus peu transparents et d'exclusion qui étaient à l'ordre du jour à Doha et à d'autres conférences ministérielles dans le passé.

Les ministres ont exprimé leur préoccupation à l'égard de la lenteur au niveau de la mise en œuvre du programme de travail de Doha, et du fait que des dattes limites importantes concernant des questions d'intérêt particulier pour les pays en développement (à savoir les ADPIC et la santé publique, le TS&D, les modalités de mise en œuvre et agricoles) n'ont pas été respectées.

Les ministres ont mis en garde que « l'incapacité de faire des progrès au niveau de ces questions pourrait compromettre la confiance qu'ont les Etats ACP dans le système commercial multilatéral.

Ils ont par ailleurs réitéré « l'importance de la réforme du système commercial multilatéral en vue d'éliminer les déséquilibres existants qui ont un impact négatif sur les Etats-membres de l'ACP ». Ils ont par ailleurs demandé que les règles et l'application de celles-ci soient souples, et qu'un espace de politique plus grand soit réservé aux pays en développement, les moins avancés et les plus vulnérables.

Pour ce qui est du processus de prise de décision, les ministres « ont réitéré l'importance primordiale de la mise au point d'un processus de prise de décision transparent, démocratique, global et consultatif à l'Omc, vu que ceci est crucial pour rehausser la crédibilité de l'Omc et du système commercial multilatéral ». Ils ont exhorté les membres à s'assurer que le processus de prise de décision à la prochaine conférence ministérielle sera transparent et global en adoptant des règlements intérieurs.

Les ministres ont ajouté que ces règles doivent assurer, entre autres, que : (a) les propositions des

membres des différents groupes sont prises en compte dans les projets de texte qui constituent la base de négociation ; (b) la décision relative à la désignation des présidents des groupes de travail est prise par tous les membres ; (c) tous les membres de l'Omc sont informés de toutes les réunions et ont droit d'y participer ; et (d) les questions d'importance, y compris la proposition de prolonger la durée de la conférence, doivent être décidées par tous les membres de l'Omc.

Les mesures proposées ci-dessus marquent la première fois qu'une déclaration ministérielle de tant de pays membres de l'Omc a avancé des mesures concrètes en vue de ré-examiner les processus peu satisfaisants qui entourent la réunion ministérielle de l'Omc.

La Déclaration de Maurice a exprimé les préoccupations des ministres africains au sujet du manque de transparence et de l'exclusion au niveau des négociations et des processus de prise de décision à l'Omc » et a demandé que des mesures, sans en préciser la nature, soient prises pour assurer la participation effective des pays africains aux préparatifs en prévision, pendant et au-delà de la conférence de Cancun.

La liste des mesures de procédure contenues dans la Déclaration des Etats ACP porte sur la série de pratiques inappropriées et mal adaptées de l'année 2001 constatées avant et durant la Quatrième Conférence ministérielle de l'Omc tenue à Doha. Les projets de texte de Genève et de Doha étaient élaborés de façon discriminatoire et ne reflétaient pas les points de vue explicitement exprimés par la majorité des pays en développement membres de l'Omc sur de nombreux points (en particulier sur les questions de Singapour).

Un certain nombre des soi-disant « amis du président » a été désigné par le président de la conférence sur la base de critères qu'on ignore encore et sans la contribution des membres tout entier. Puis, vers la fin de la conférence, une décision a été prise (on ignore jusqu'ici son auteur) de prolonger d'une journée la durée de la conférence, sans informer auparavant les membres dont la plupart avaient déjà pris les dispositions de quitter le dernier jour de la conférence.

Les mesures proposées dans la Déclaration des Etats ACP visent à éviter la répétition de l'expérience vécue à Doha.

Les organisations non-gouvernementales et d'autres observateurs présents à la conférence ministérielle des Etats ACP ont fait remarquer que le caractère transparent et de non-discriminatoire de la réunion contraste fortement avec les procédures suivies à l'Omc.

Le projet de texte des Etats ACP a été élaboré de façon transparente par les responsables à Genève et à Bruxelles avant la conférence ministérielle. Lors de cette conférence, tous les ministres, appuyés par les experts, ont pu discuter du texte et le réexaminer. Là où il y avait des désaccords importants, les parties opposées étaient invitées par le président devant tous les autres membres à essayer de dégager un compromis qui était ensuite soumis à la plénière pour débat et approbation.

Cette pratique est le contraire de ce qui se passe à l'Omc. Comme l'ont noté plusieurs responsables et observateurs, la façon dont la conférence des Etats ACP s'est déroulée est conforme à la norme adoptée par de nombreuses réunions intergouvernementales à l'exception de l'Omc qui adopte des pratiques peu démocratiques.

Les revendications exposées dans la Déclaration de 14 pages comportaient les éléments suivants :

Préférences commerciales : La Déclaration des Etats ACP demande aux membres de l'Omc d'assurer le maintien et la sécurité de préférences des Etats ACP par l'adoption de règles et modalités souples qui tiennent compte des exonérations basées sur des besoins spéciaux de développement.

Traitement spécial et différencié (TS&D) : Les ministres ont affirmé qu'il s'agit d'un principe essentiel de l'Omc et qu'il est nécessaire de renforcer et de rendre opérationnelles les dispositions actuelles relatives au TS&D, adopter d'autres dispositions plus efficaces et consolider les dispositions réglementaires relatives au TS&D lors des négociations actuelles et futures.

Questions de mise en œuvre : Les ministres ont noté que bien que les engagements dans la déclaration de Doha accorde une grande importance aux questions de mise en œuvre, très peu de progrès a été réalisé à cet effet. La majorité des questions ne sont pas abordées malgré que le délai de fin 2002 est déjà dépassé.

Les ADPIC et la Santé Publique : Les ministres ont exprimé leur préoccupation au sujet de l'impasse dans la recherche de solutions aux ques-

tions prévues au paragraphe de 6 de la Déclaration de Doha sur les ADPIC et la Santé Publique et ont invité les membres de l'Omc à trouver une solution multilatérale durable simple et obligatoire pour tous avant la conférence multilatérale. Elle doit être dénuée de toute restriction tel que prévue dans la Déclaration de Doha.

Agriculture : Les ministres ont affirmé que les délais ratés constituent un échec majeur. Ils ont noté que « le texte de Harbinson sur le projet de modalités n'aborde pas en détail les problèmes structurels de l'accord sur l'agriculture » et ont demandé que les modalités sur l'agriculture prennent en compte les objectifs de la sécurité alimentaire, le développement rural et la sécurité des moyens de subsistance. Ils ont également appuyé l'initiative des pays de l'Afrique de l'Ouest et du centre en vue de la rectification de l'impact négatif des subventions du coton et ont exhorté la Conférence de Cancun à prendre une décision pour éliminer rapidement les subventions du coton et à dédommager les pays durement touchés.

Services : La Déclaration a noté que les pays développés sont les principaux bénéficiaires des gains découlant de la libéralisation des services et souligné la nécessité de rectifier les déséquilibres et les inégalités actuels. A la lumière de ce qui précède, les ministres ont exhorté les autres membres à « s'abstenir d'exiger trop des membres du Groupe ACP ». « Nous lançons, en outre, un appel au respect des droits des membres de réglementer le commerce des services et de libéraliser selon leurs objectifs de politique nationale ».

Accès aux marchés des produits non-agricoles : La Déclaration préconise « l'opérationnalisation de concept de la réciprocité réduite pour les pays en développement comme énoncé dans la Déclaration de Doha. Les modalités doivent permettre aux Etats ACP et à d'autres pays en développement de décider de leurs propres rythme, allure et ampleur propres à eux, et de prendre des engagements conformément leurs besoins de développement, financiers et commerciaux ».

En ce qui concerne **la cohérence dans la gouvernance économique mondiale**, les ministres ont fait comprendre que les efforts destinés à la réalisation d'une plus grande cohérence doivent viser le développement et non pas la restriction de l'espace de politique des pays en développement.

Le mécontentement et la déception exprimés à l'égard des résultats peu satisfaisants réalisés jusqu'ici au niveau du programme de Doha sont évidents, car les ministres ont prévenu que « le

manque de progrès significatifs peut éventuellement ébranler la confiance qu'ont les Etats ACP dans le système commercial multilatéral ».

Les ministres ont désigné le ministre du commerce et de l'industrie du Botswana, M. Jacob Nkate, comme porte-parole principal du Groupe ACP pour la Conférence ministérielle de Cancun. Il a reçu le mandat de se concerter avec le président de la Conférence ministérielle en vue de clarifier les modalités pour le bon déroulement des travaux.

Le Groupe ACP à Genève a reçu le mandat d'élaborer un manuel (*vade-mecum*) qui contient les positions détaillées des Etats ACP sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de la conférence de Cancun. La Déclaration et le *vade-mecum* serviront de référence pour le porte-parole principal et les porte-parole en charge des différentes questions.

Les ministres ont aussi convenu de nouer des alliances et de tenir des réunions conjointes avec l'Union africaine et les PMA pendant la conférence de Cancun.

Chronique Afrique

EGYPTE

L'USAID rédige pour l'Egypte de nouvelles politiques économiques et du travail qui interdisent les grèves

(Le Caire, 9 juillet, IPS) – A partir de la semaine du 9 juillet, les travailleurs égyptiens seront aux prises avec une nouvelle législation stricte sur travail qui limite leurs droits de faire grève ou de protester contre les conditions de travail. Les employeurs auront le privilège de déterminer les salaires, les heures de travail et de licencier les travailleurs.

Cette législation entre en vigueur à un moment où plusieurs autres mesures économiques néolibérales qui toucheront les travailleurs ont également été annoncées. Le ministre du logement, Mohammed Ibrahim Solaiman, a dit que l'Egypte commencera la « restructuration » du secteur hydraulique. Cela signifie que le service du secteur public sera divisé en sociétés plus petites qui seront vendues. Cette démarche mènera certainement à l'augmentation des tarifs d'eau.

KENYA

L'Afrique doit changer sa tactique vis-à-vis de l'OMC, déclare un fonctionnaire chargé du commerce

(Nairobi, 2 juillet, The Nation) – Un ancien fonctionnaire du ministère du commerce et de l'industrie du Kenya, M. Charles Otiso, a instamment invité les gouvernements africains à apporter des changements radicaux à leur stratégie à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Le gouvernement est aussi en train de promulguer des lois sur les opérations bancaires et l'impôt sur le revenu qui modifierait la législation nationale pour satisfaire les exigences des bailleurs de fonds internationaux comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et les Etats-Unis. Il envisage également de vendre une plus grande partie du secteur de l'éducation et de remettre les services de la santé entre les mains du secteur privé. Certains tarifs douaniers seront supprimés et les procédures seront rationalisées afin d'introduire la technologie occidentale dans la gestion des ports.

Ces politiques ont été vivement préconisées par les autorités américaines, y compris l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID) qui a rédigé la nouvelle législation égyptienne sur le travail d'Egypte.

Il a critiqué le fait « les Africains ont manqué de reconnaître que les pays développés sont nos adversaires commerciaux et ils continuent plutôt de plaider pour l'amélioration des échanges commerciaux et pour l'assistance en vue de renforcer leurs capacités d'analyse des politiques commerciales, de négociations et d'évaluation de l'incidence du commerce multilatéral sur les politiques et objectifs de développement ».

« L'Afrique doit accepter le fait qu'elle ne peut obtenir l'avantage qu'elle mérite que par le biais de négociations sérieuses et suffisamment in-

formées. En effet, l'objectif des négociations est de concilier les positions opposées des partenaires commerciaux, il est donc inconcevable que l'Afrique ait besoin de ses concurrents pour l'aider à améliorer ses capacités de négociation ! ».

Concernant 'l'appui technique', M. Otiso a fait remarquer que « sur un montant global de 17.797.780\$US de fonds extrabudgétaires alloués dans le cadre de la coopération technique et de la formation pour l'année 2002, seulement 145.321\$US, soit 0,8 % du montant global, ont été débloqués pour l'assistance technique dans des pays africains choisis.

Les résolutions adoptées par les ministres du commerce de l'Union africaine à l'issue de leur réunion consultative tenue à l'Île Maurice expriment le mécontentement croissant des ministres à l'égard de la lenteur constatée au niveau de la résolution des questions autorisée par la Troisième Conférence ministérielle de Doha tenue en 2001.

Toutefois, la déclaration des ministres n'est pas nouvelle ni en forme ni en substance. Les mêmes préoccupations étaient exprimées au moment où les ministres se préparaient pour la conférence de Doha, et même avant. Vu que ces questions restent sans solution depuis qu'elles ont été soulevées, il est invraisemblable qu'on les aborde autrement », a déclaré M.Otiso.

À l'instar de leurs homologues des pays développés, les ministres et négociateurs africains du commerce ne peuvent faire des gains que s'ils représentent résolument les intérêts de leurs nationaux et entreprises et orientent leurs positions de négociations en conséquence.

MOZAMBIQUE

Le Portugal revendique le remboursement de la dette relative à la construction du barrage Cahora Bassa

(Maputo, 2 juillet, AIM) – Le gouvernement portugais ne cédera ses 82% d'actions dans la construction du barrage Cahora Bassa au Mozambique que si la dette accumulée qui s'élèverait à plus de deux milliards de dollars est versée au ministère des finances du Portugal. Le Mozambique détient les 18% d'actions restantes

de HCB (société qui gère les opérations du barrage).

À l'indépendance du Mozambique en 1975, il avait été convenu que les actions seraient transférées du Portugal au Mozambique au fur et à mesure que les dettes relatives à la construction du barrage étaient remboursées. Ceci n'a jamais eu lieu. Le Mozambique est en faveur d'une approche globale qui prend en compte la dette présumée vis-à-vis du Portugal en corrélation avec les fonds propres de HCB. Mais il y a eu des doutes au sujet du calcul de la dette et comment on est arrivé au chiffre de deux milliards de dollars.

Le Secrétaire de la coopération du Portugal, Antonio Lourenco dos Santos, maintient que la mise en œuvre du Protocole (de transfert) de 1975 dépend d'abord de la situation économique saine de la Société HCB, car « parmi les autres scénarios qu'on peut concevoir, il ne faut pas oublier la dette vis-à-vis du ministère des finances du Portugal ». Pour le Portugal, la priorité consiste à établir une structure tarifaire pour l'énergie générée par le barrage Cahora Bassa, à partir de laquelle il entend recouvrer ses dépenses.

Le plus grand client de HCB est la Société d'énergie électrique d'Afrique du Sud, Eskom, qui paie 3,6 cents sud-africains (soit 0,4 cents) par kilowatt-heure, alors que HCB estime qu'un tarif équitable serait de 13 cents sud-africains. La toute dernière réunion tripartite tenue à Johannesburg la semaine passée entre le Mozambique, l'Afrique du Sud et le Portugal à propos du barrage Cahora Bassa a été un fiasco, Eskom refusant de bouger d'un pouce.

Le Portugal est confiant qu'il peut supporter les manœuvres dilatoires d'Eskom. Comme a dit Mira Amaral, président portugais de la commission mixte permanente sur le barrage Cahora Bassa, « le Portugal a la patience, le temps et la capacité de ne pas renoncer à la lutte pour ses droits ».

La question est de savoir si le Mozambique, pris en tenaille entre les forces relativement puissantes d'un pays occidental et une société géante régionale, peut se permettre d'attendre.

AFRIQUE DU SUD

L'OMC se préoccupe de la prolifération des accords commerciaux régionaux

(Johannesburg, 16 juillet, Business Day) - L'Organisation mondiale du commerce (OMC) se préoccupe actuellement de la prolifération des accords commerciaux régionaux, comme ceux que l'Afrique du Sud est en train de négocier.

L'Omc prévient dans son dernier rapport annuel « qu'il a tout lieu de s'attendre que ces accords provoquent une confusion réglementaire, une distorsion des marchés régionaux et des problèmes graves de mise en œuvre ». Ils augmentent par ailleurs le risque de contradiction au niveau des règles et procédures des accords régionaux ainsi qu'entre ceux-ci et les négociations multilatérales, telles que le Cycle de Développement de Doha. Cette situation pourrait influencer sur les prix à payer par les commerçants qui auraient à respecter de nombreuses règles, prévient l'Omc.

En Afrique du Sud, les experts locaux en matière de commerce soutiennent la stratégie sud-africaine de la conclusions des accords commerciaux sur plusieurs fronts. Mais ces experts disent que, bien que la mise en garde de l'Omc ne doive pas détourner l'Afrique du Sud de ses ambitions

dans le domaine du libre-échange, le pays doit prendre au sérieux les conseils de l'Omc selon lesquels les accords commerciaux ne doivent pas aller à l'encontre des objectifs fixés à Doha.

« Toutefois, le programme de Doha fait face à des difficultés de mise en œuvre et il y a des doutes quant aux résultats qu'ils donneront ». Ayant à l'esprit qu'il est probable que ces objectifs ne seront réalisés, les accords régionaux assurent que les pays, tels que l'Afrique du Sud, ont un meilleur accès à d'autres marchés, affirme Peter Draper, expert sud-africain en matière de commerce.

Il y a la possibilité de conclure des accords commerciaux régionaux préférentiels dont certains sont influencés par des considérations géopolitiques, ce qui est en contradiction avec le principe de la nation la plus favorisée de l'Omc, qui interdit les accords régionaux qui donnent à tout pays membre de l'Omc un meilleur accès par rapport à l'autre.

Les ONG lancent une campagne pour la démocratie à l'OMC

Kanaga Raja, Genève, 22 juillet 2003, SUNS

Lors d'une séance d'information destinée aux journalistes pour lancer la campagne des ONG en faveur de la transparence interne et d'un processus de prise de décision démocratique à l'Omc, un groupe d'ONG a dit que si ces réformes ne sont pas acceptées et mises en place avant et durant la conférence ministérielle de Cancun, les résultats réalisés perdront toute légitimité aux yeux du public et parmi les membres de l'Omc.

Dix organisations non-gouvernementales ont présenté une lettre et un mémorandum au chef de l'Omc, aux ministres du commerce et aux ambassadeurs des pays membres de l'Omc, demandant des réformes pour assurer la transparence interne, l'inclusion et la participation des pays en développement aux processus de l'Omc et à la prise de décision. Dans la lettre et le mémorandum, les ONG ont exhorté l'Omc à réaménager ses processus de prise de décision 'peu démocratiques' et à aborder la question du manque de transparence

interne et de la participation des pays en développement.

Lors de la séance d'information organisée par quatre des dix ONG internationales qui ont lancé la campagne, M. Martin Khor de Third World Network et Mlle Shefali Sharma de *Institute for Agriculture and Trade Policy* ont déclaré qu'on pourrait se mettre d'accord sur quelques-unes des réformes, y compris les réformes sur les procédures et processus au Conseil Général alors qu'on peut se mettre d'accord sur d'autres d'ici à la Conférence de Cancun. Mlle Sharma et M. Khor ont affirmé qu'un grand nombre des pays en développement partagent les préoccupations des ONG et ont exprimé celles-ci au Conseil Général.

S'ils n'ont pas pu s'imposer c'est précisément à cause du rapport de forces, a-t-il dit.

Mlle Cheline Charverial d'Oxfam International a déclaré qu'il y a manque de volonté politique.

Certains pays préfèrent les processus informels où il n'y a pas de comptes rendus, car cette méthode leur permet d'obtenir ce qu'ils veulent. M. Khor a dit que la plupart des dix ONG qui ont lancé la campagne suivent de près les processus à l'Omc et ont exprimé leurs préoccupations à l'égard du manque d'une procédure appropriée de prise de décision et d'élaboration de documents à l'Omc.

Si l'on compare les processus et décisions opérés au niveau des institutions des Nations unies concernant des questions qui sont beaucoup plus compliquées que celles de l'Omc, il y a de nombreuses imperfections dans les processus de prise de décisions à l'Omc, a déclaré M. Khor.

Les ONG se sont surtout focalisées sur les conférences ministérielles de l'Omc, car c'est pendant ces conférences que des décisions d'importance capitale pour les populations sont prises dans plusieurs domaines.

En guise de réponse à une question que la prise de décision 'par consensus' et les processus de réformes recherchés par les ONG pourraient signifier que le Cycle de Doha ne pourrait pas être conclu dans les délais impartis, Mlle Sharma a dit que l'Omc a été conçue comme un forum permanent de négociation. Les grandes puissances, ayant remarqué qu'elles ne pourront pas aboutir à leurs fins ont de nouveau recours au processus de 'Cycle'. Toutefois, leur désir de mener à bien leur programme au cours d'un seul Cycle cette fois-ci n'est pas réalisable, car il faut d'abord aborder les priorités de développement définies à Doha.

Mlle Sharma a ajouté que ce n'est pas uniquement les ONG qui ont fait des propositions de réforme; de nombreux pays en développement tels que le Groupe de pays animés des mêmes sentiments ont fait de même dans leurs propositions du 19 avril 2002, qui donnent des détails sur les composantes dont on a besoin pour instaurer un processus de prise de décision inclusif, transparent et démocratique.

Elle a évoqué les expériences vécues à Seattle et à Doha où un document avait été publié plein de parenthèses mais contenait des divergences de vue des Etats membres. Ce qui a été transmis aux ministres à Doha était un document sans tache, sous la seule autorité du président, mais sans l'approbation des membres. Elle s'est interrogée

sur l'idée selon laquelle les présidents transmettent un texte ministériel sous leur propre responsabilité, vu que l'Omc est une organisation fondée sur des règles et qui fonctionnent grâce à ses membres.

Le président du Conseil Général de l'Omc, l'Ambassadeur Carlos Perez del Castillo d'Uruguay, a soumis la semaine dernière l'esquisse d'une déclaration ministérielle de Cancun à l'étude des membres. Mlle Sharma s'est plainte de ce que les membres de l'Omc à Genève n'aient que trois semaines pour examiner le texte et faire connaître leurs critiques et points de vue. « Au cours des 21 mois qui ont suivi la conférence de Doha, nous ne nous sommes pas entendus sur de nombreuses questions cruciales qui confrontent les membres, telles que l'agriculture, les produits industriels et les services. Maintenant, nous disposons du texte 'squelettique' de quatre pages, la totalité des documents étant mis entre parenthèse », a dit Mlle Sharma.

Est-ce que le président a le pouvoir autorité dans le cadre des règles de l'Omc à introduire un texte sous sa propre responsabilité ?, a-t-elle demandé, ajoutant qu'il s'agit d'une question fondamentale, surtout en ce moment où certaines délégations disent qu'elles ne peuvent pas accepter ce texte même dans sa forme squelettique.

Aileen Kwa de l'ONG *Focus on the Global South* basée à Bangkok a aussi demandé de savoir l'image que le président veut donner lorsqu'il présente un texte fonctionnel sous sa propre responsabilité.

« Où tombent les fragments ?, quels points de vue sont représentés ? ». Elle a exposé une autre question problématique en ce sens que les réunions des chefs de délégations qui se déroulent actuellement sont informelles et donc sans comptes rendus. Certains pays en développement demandent qu'il y ait davantage de réunions formelles au Conseil Général.

Répondant à la question de savoir si les réformes proposées par les ONG pourraient influencer les délégations à la conférence de l'Omc, étant donné qu'il ne reste que quelques semaines avant la Conférence ministérielle de Cancun, M. Khor a dit que les ONG veulent susciter la prise de conscience du public et des responsables politiques à ce sujet.

« On peut mettre en application les réformes si un nombre suffisant de pays qui sont mécontents du processus prennent une position, en disant qu'ils veulent adopter un autre processus et communiquer cette position au président du Conseil Général, au président de la Conférence ministérielle de Cancun au Mexique et au membres en général ».

Mlle Sharma a fait remarquer que deux semaines auparavant certains pays ont rencontré le président du Conseil Général pour lui dire qu'ils veulent que la question de transparence interne soit abordée. Elle a ajouté que ce n'est que la veille à ce que les ONG ont appris qu'il y aurait une dernière réunion du Conseil Général à la fin du mois d'août. Aucune réunion n'avait été programmée pour la fin d'août et le calendrier des réunions de l'Omc n'en prévoit pas une qui transmettra officiellement le projet de texte à la conférence de Cancun. La raison en est que certains pays du Groupe Africain se sont plaints au président qu'il n'existe aucun processus formel à part la réunion du Conseil Général qui se tiendra cette semaine en vue de présenter le texte à Cancun.

Les diplomates chargés du commerce ont dit que jusqu'à présent ils ne sont pas sûrs des intentions du président du Conseil Général et du Directeur-Général à la fin de la réunion du Conseil Général prévue pour les 25 et 26 août.

Mlle Sharma a dit qu'un groupe d'ONG a décidé de lancer un Défi Démocratique de Cancun qui aura onze points de repère qui, dans l'opinion des ONG, sont des éléments nécessaires pour assurer des résultats légitimes à la fin de la conférence ministérielle.

Lorsqu'une question lui a été posée sur le système consensuel à l'Omc et comment faire fonctionner celui-ci, et s'il est possible de conclure des accords à l'Omc grâce à ce système, M. Khor a dit que dans le système onusien des accords compliqués sont conclus parce qu'il y a la volonté politique et les gens savent qu'il y a un changement de climat ou qu'il y a une crise. Les décisions sont prises grâce à un processus de prise de décision qui est beaucoup plus transparent et démocratique. Grâce au processus démocratique et transparent de prise de décision, de nombreuses délégations estiment que le processus leur appartient.

La pratique à l'Omc ne doit pas être différente de celle qui se fait au niveau du système onusien, a-t-il dit. Même pour ce qui est de la question agricole à l'Omc, si on a en place un processus de prise de décision, doublé d'une volonté politique on peut prendre une décision à la fois durable et légitime.

Celine Charveriat d'Oxfam International a aussi attiré l'attention sur la question de volonté politique. Il a dit que certains pays préfèrent le processus informel où ils peuvent mener à bien leur programme et les pays du Quad appartiennent à cette catégorie.

Il est dans l'intérêt des pays du Quad de maintenir le processus actuel, mais « nous estimons que si on continue à jouer les mêmes tours sans entreprendre des réformes significatives et en poursuivant ce processus peu démocratique, à un moment donné on va détruire l'Omc. Et si la conférence de Cancun échoue, l'échec sera attribué à ce type de manœuvre des pays du Quad », a ajouté Charveriat.

(Pour avoir plus de détails sur le mémorandum des ONG, visitez : www.twnafrica.org)

Commerce mondial – Nouvelles en Bref

BRUXELLES

La libéralisation du commerce remet la chaîne alimentaire dans les pays en développement entre les mains des sociétés multinationales

(24 juillet, IPS) - La déréglementation de l'importation des produits alimentaires et non-alimentaire grâce à la libéralisation du commerce a permis aux sociétés multinationales de contrôler les filière de la vente au détail et de la distribution alimentaire dans les pays en développement, ce qui a eu des effets négatifs sur les économies des pays plus pauvres.

Citant par exemple la croissance rapide de la création des supermarchés dans les pays en développement, M. Tom Reardon, expert en matière de questions de développement et agricoles et auteur d'un rapport intitulé ' *Les Supermarchés et l'alimentation dans les pays en développement* ' publié récemment, montre que ce n'est pas uniquement les petits exploitants agricoles et les petites entreprises qui sont les perdants. Cette tendance a aussi un impact sur la sustentation de l'économie.

A titre d'exemple, au Brésil des dizaines de milliers de petites entreprises et de petits producteurs sont tombés en faillite dans un espace de quatre ans, suite à l'expansion du secteur des supermarchés. Au Mexique, trois sur dix pesos dépensés par les Mexicains sont dépensés dans des supermarchés appartenant aux Américains. Cette situation se répand rapidement dans d'autres régions du monde en développement comme les Caraïbes, l'Asie et l'Afrique et couvre tous les secteur de la société. « Elle a pénétré le marché alimentaire », déclare le rapport.

M. Reardon estime que les effets de la distribution alimentaire au détail par les sociétés multinationales sur les économies des pays en développement sont probablement plus importants que les négociations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

« Les gens mettent trop d'accent sur les politiques publiques telle que les négociations à l'Omc et ont fermé les yeux sur [les effets du] le développement rapide des supermarchés. Les conséquences de cette évolution sont plus importantes », maintient le rapport.

GENEVE

L'Omc élit un bureau pour la Conférence de Cancun (24 juillet, TWN-Info) - Dans le cadre de ses préparatifs en prévision de la Cinquième Conférence ministérielle qui se tiendra à Cancun, au Mexique, le Conseil Général de

L'Omc a élu son bureau. Le Mexique a été élu président de la Conférence, et les Pays-Bas, le Bangladesh, et l'Egypte ont été élus vice-présidents. D'autres questions étudiées au Conseil Général comprennent l'examen de l'Accord relative au Règlement des Différends. Comme on a raté la date initiale se 2003, il a été convenu de prolonger l'examen jusqu'à mai 2004, les négociations devant se poursuivre sur la base des propositions soumises par les membres et du texte soumis par le président.

Un rapport a également été soumis sur le Fonds mondial d'affectation spécial en faveur du Programme de Développement de Doha. Sur les 22 millions de dollars prévus, il y a eu jusqu'ici des contributions annoncées de 20,2 millions de dollars.

HO CHI MINH CITY

Le Vietnam compte ses pertes de la 'Guerre du poisson-chat' contre les Etats-Unis

(29 juillet, IPS) - Les exportateurs et les responsables du Vietnam élèvent une protestation en raison du un jugement défavorable contre les exportations énormes pays poisson-chat du Vietnam vers les Etats-Unis. Le 23 juillet dernier, la Commission du Commerce international des Etats-Unis n'a pris que 40 secondes pour rendre un jugement selon lequel les importations de poisson-chat du Vietnam ont provoqué des pertes au niveau du marché américain. La Commission a imposé aux importations des tarifs plus élevés de 64 pour cent avec effet rétroactif. Avant ce jugement les droits de douane prélevés sur les importations de poisson-chat n'étaient que de 5%.

« L'application de mesures protectionnistes injustes contre les exportations vietnamiennes de poisson-chat aux Etats-Unis, malgré la protestation de l'opinion publique - y compris l'opinion américaine - montre qu'il y a une tendance croissante à protéger la production locale des Etats-Unis », a déclaré Phan Thuy Thanh, porte-parole du ministre des affaires étrangères du Vietnam.

Les Etats-Unis sont le plus grand importateur de poisson-chat vietnamien. Le mois passé, le département américain du commerce a décidé que les filets vietnamiens ont été « déchargés » ou vendus sur le marché américain à des prix bas et a initié un procès anti-dumping auprès de la Commission de Commerce international. A l'heure actuelle, des milliers de pêcheurs de poisson-chat et de travailleurs vietnamiens du secteur sont menacés de désastre économique à la suite de la décision américaine.

Le Vietnam maintient que ses exportations de poisson-chat sont moins chères par rapport aux produits américains à cause des coûts de la main-d'œuvre et d'aliments moins chers. « Nous ne sommes pas les coupables, mais ce sont eux qui manifestent une attitude injuste », a déclaré le président de l'Association vietnamienne des Exportateurs et des entreprises de transformation des fruits de mer (VASEP), Nguyen Huu Dung, à propos des pêcheurs américains de poisson-chat et du gouvernement. Il a déploré la manière dont les responsables américains « déformer la vérité et présentent des preuves falsifiées en vue de l'application du protectionnisme commercial, malgré 'la soi-disant libéralisation du commerce et la concurrence loyale' que préconisent souvent les hommes politiques américains ».

MEXICO CITY

Les militants sont prêts avec leur 'artillerie' de protestation en prévision de la Conférence de Cancun (18 juillet, IPS) - Les délégués des groupes opposés à la structure actuelle de la mondialisation se rassemblent déjà dans la ville balnéaire mexicaine de Cancun pour préparer des forums et se mobiliser contre la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale de commerce prévue dans cette ville du 10 au 14 septembre.

Plus de 30.000 personnes de par le monde sont attendues à Cancun « pour précipiter l'échec de la conférence de l'Omc afin d'ouvrir d'autres perspectives et d'instaurer un processus plus humain et plus juste de mondialisation », a déclaré Hector de la Cueva, porte-parole du Réseau mexicain d'action contre le libre-échange (REMALC). Le Réseau mexicain organise aussi un forum populaire pour contrecarrer la conférence des ministres du commerce.

Le chef du syndicat national des organisations paysannes autonomes du Mexique, Alberto Gomez, a convenu que « l'objectif de nos groupes à Cancun est de faire dérailler la conférence ministérielle et de lever la voix contre la mondialisation injuste et le pouvoir de l'Omc ». Quelques 400 organisations agraires venant de nombreux pays feront sentir leur présence à Cancun durant la conférence.

Des délégués venant des 146 Etats membres de l'Omc, journalistes ainsi que des centaines d'invités venant nationales et d'ONG participeront à la Cinquième ministérielle de l'Omc. Depuis deux mois déjà à Cancun - une destination touristique sur la côte mexicaine-caraïbes dotée de centres commerciaux et de plages - des centaines de policiers surveillent de près les préparatifs officiels en prévision de la conférence qui se tiendra en septembre.

Les gouvernements veulent que la conférence de Cancun fasse des progrès dans les domaines clés tels que la libéralisation du commerce multilatéral. Mais les négociations préparatoires ne présagent pas le succès. Les pourparlers se limitent, entre autres, aux questions du commerce agricole et de l'accès des pays pauvres aux médicaments de base à des prix réduits.

MONTREAL

Les manifestants anti-Omc revendiquent la victoire malgré les arrestations en masse

(29 juillet, IPS) - Les manifestants anti-Omc à Montréal revendiquent la victoire sur les forces de la mondialisation malgré l'arrestation des centaines d'entre eux par la police au cours de manifestations contre une réunion informelle des ministres venant de 25 des 146 Etats membres de l'Omc. Les militants maintiennent que l'Omc perpétue un système mondial qui rend les nantis plus riches et appauvrit davantage les pauvres.

Les militants affirment que le gouvernement du Canada dépense des millions de dollars et déploie des milliers de la brigade anti-émeute pour protéger les 25 ministres du commerce qui se réunissent à Montréal en pourparlers informels en prévision de la conférence ministérielle de l'Omc à Cancun, au Mexique.

« S'ils disent qu'ils sont menacés, cela veut dire que nous disons quelque chose qui a un impact sur eux, parce qu'il n'y absolument pas moyen d'accepter la preuve de force », a déclaré Tamara Herman de la Mobilisation Populaire contre l'Omc.

Les nations en développement et celles qui les soutiennent disent que l'Omc a obligé les nations les plus pauvres du monde à ouvrir leurs marchés et refuse d'obliger les pays les plus riches à ouvrir les leurs. Certains militants affirment que les pays en développement ont menacé de tourner le dos aux pourparlers en cours parce que les nations les plus puissantes du monde ne veulent pas éliminer les obstacles au commerce.

Le Directeur-Général de l'Omc, M. Supachai Panitchpakdi, a déclaré lors d'une conférence de presse tenue en marge de la réunion de Montréal que « l'échec (des pourparlers commerciaux) n'est pas une option ; si nous échouons, les signaux que nous allons envoyer à la communauté internationale au-delà de l'an 2005 seront l'échec du système commercial multilatéral ».

« Ceci est tragique parce que des milliers, je dirais même des millions de pauvres agriculteurs de par le monde perdent aujourd'hui leurs moyens de subsistance à cause de ce régime et la situation doit changer », a-t-il dit, ajoutant

que l'accès au médicaments constitue une autre question clé qui n'a pas été résolue.

Le ministre canadien du commerce international, M. Pierre Pettigrew, a dit aux journalistes que perturber les négociations de l'Omc va faire mal aux pauvres, tels que les agriculteurs africains et les malades du SIDA. « J'attends à ce que l'UE et les Américains fassent preuve de leadership que nous attendons d'eux », a dit M. Pettigrew.

Le mois de décembre dernier, sous la pression des sociétés pharmaceutiques de la même marque, les Etats-Unis se sont retirés d'un projet d'accord de l'Omc qui aurait assuré aux pays pauvres l'accès à la production de médicaments brevetés permettant de soigner une multitude de maladies qui menacent les populations.

WASHINGTON

Les intérêts commerciaux et d'investissements menacent la Législation sur les droits humains (29 juillet, IPS) – Les experts en matière de droits humains mettent en cause une nouvelle étude qui qualifie de menace majeure au commerce mondial et à l'investissement une Législation clé qui permet aux victimes d'abus des droits humains internationaux d'intenter des poursuites judiciaires aux Etats-Unis.

L'étude entreprise par l'Institut d'Economie Internationale prévoit la perturbation au niveau de plus de 300.000 emplois aux Etats-Unis et de deux millions d'emplois ailleurs, la perte de plus de 300 milliards de dollars au niveau du commerce mondial et l'investissement, et une baisse de 70 milliards de dollars de la production dans l'économie mondiale, si le Congrès n'adopte pas de nouvelles mesures pour limiter la portée de cette loi séculaire.

« L'étude est une conjecture. Les auteurs eux-mêmes l'appellent un scénario de cauchemar. Ils se servent d'une fiction – 'The King of Torts' de John Grisham – comme complément », a dit Sugundo Llorens de *International Labour Rights Fund*, qui sert d'avocat principal dans les poursuites civiles impliquant les étrangers.

La loi relative droit civil des étrangers permet aux plaignants étrangers d'engager des poursuites judiciaires contre les particuliers ou sociétés locaux ou étrangers aux Etats-Unis, tant que les défendeurs sont soit résidents soit voyageurs dans le pays. Depuis le début des années 80, les plaignants étrangers recourent à la loi dans plusieurs poursuites pour des torts qui auraient été commis en dehors des Etats-Unis. Plus de 50 sociétés multinationales exerçant leurs activités dans les pays en développement ont été poursuivies pour un montant de plus de 200 milliards de dollars en dommages-intérêts dissuasifs.

Toutefois, l'administration du président George W. Bush a récemment défendu certaines sociétés qui ont fait l'objet de poursuites dans le cadre de la loi, en arguant que les poursuites judiciaires empiètent sur sa politique étrangère. Le Département d'Etat américain a fait une proposition au nom de Unocal visant à rejeter une affaire contre une société pétrolière géante basée aux Etats-Unis, en disant que l'affaire compromet « la guerre contre le terrorisme ». Le Département d'Etat a également demandé au tribunal d'interpréter de nouveau la Loi de manière à priver les victimes de leur droit d'engager des poursuites judiciaires aux Etats-Unis pour des abus commis à l'étranger.

Les militants des droits humains disent que « l'ACTA est un bon outil capable de mettre fin aux abus des droits humains, ce qui entre certainement dans le cadre de la guerre contre le terrorisme. Le fait que certains groupes responsables des violations des droits humains sont des sociétés multinationales basées aux Etats-Unis ne rend pas le terrorisme moins réel vis-à-vis des victimes », déclare un rapport de *International Labour Rights Fund*.

« En effet, permettre à de telles sociétés d'agir avec impunité transmet un message clair que 'la guerre contre le terrorisme ne vise que la protection des citoyens américains, et que l'administration Bush veut protéger les sociétés américaines contre l'autorité de la loi ».

Notice Board

RESISTING THE WORLD TRADE ORGANISATION (WTO): " TAKING THE SPIRIT OF SEATTLE TO CANCUN ! "

AFRICA TRADE NETWORK (ATN) & SOUTHERN AFRICAN PEOPLES SOLIDARITY NETWORK (SAPSN) JOINT CONTINENTAL CONFERENCE

14-17 August 2003, Johannesburg, South Africa

BACKGROUND AND MOTIVATIONS

Over the past five years, in the run-up to and since the famous events around the World Trade Organisation meeting in Seattle in December 1999, African peoples and civil society organisations have been stimulated to become more engaged in questioning the role of the WTO. These and many other peoples organisations, especially in the South are more informed on the negative impact of the WTO's agreements against the human rights and development needs of their peoples, communities, and countries; and have undertaken a diverse range of activities against the WTO and to stop the further expansion of its neo-liberal agenda. These and similar organisations throughout the world are more aware and more active against the undermining by the WTO of their democratic rights to decide the policies and responsibilities of their elected governments.

A further set of challenges now faces peoples organisations in Africa and throughout the world as the WTO - driven above all by the governments of the most powerful and richest industrialised countries, and 'their' transnational corporations - is being geared up for its **Fifth WTO Ministerial meeting, in Cancun, Mexico, 10-14 September 2003**. This meeting is being designed, on the one hand, to deepen many existing WTO agreements within the 'built-in-agenda' that has been carried forward over the past decade. But is intended also to widen the coverage and powers of this central institution of an emerging system of remote, inaccessible and undemocratic 'global government'.

Although the Cancun meeting is being presented by governments and the world's mainstream media as the central point in the so-called Doha Development Round of Negotiations, this is neither a developmental nor a democratic process. The most recent WTO Ministerial, in Doha in November 2001, was itself a thoroughly undemocratic and manipulated process and, since then, the major powers have been intransigently resisting the implementation of even the weak so-called 'development' promises that emerged from Doha. At the same time, the major powers, above all the EU and the US, are blatantly determined to push through their own long-standing demands for many more new areas to be incorporated within the rules of the WTO, above all a 'multilateral' agreement on investment. This and other proposed new agreements will reinforce the existing gross imbalances and injustices in the globalised capitalist economy. There are also various other established agreements already under negotiation for further expansion, such as the agreement on 'trade in services', which will threaten the access to essential social services and the fundamental human rights of people throughout the world. These are the issues that are stimulating a world-wide mobilisation against the aims of the WTO meeting in Cancun.

OUR AIMS AND PLANS

In this context it is absolutely essential that peoples organisations throughout the world engage very actively in concentrated campaigns over the coming months, in the lead up to Cancun, in order to widen and deepen public understanding and active opposition to the global neo-liberal project - and big power agendas - being pushed through the WTO. Such concerted peoples actions are particularly important in Africa, as the area of the world most negatively affected by the imposition of the neo-liberal global system, and most threatened by the further expansion of the coverage of the WTO and the uncontrolled power of the transnational corporations. And such counter-actions are particularly important in Africa in order to bring popular influences and pressures to bear on governments to defend the interests and needs of the people of Africa and not to surrender to the pressures and propaganda persuasions of the major powers being exerted upon them.

The Africa Trade Network (ATN) - drawing together developmental, environmental, human rights and other NGOs, trade union and other labour bodies, women's networks, faith-based and community-based organisations, grass-roots social movements, and many others across the continent - has been actively engaged over recent years in spreading in-depth and up-to-date information on the WTO and other related trade agreements affecting Africa. ATN member organisations have also been actively engaged in encouraging joint positions and actions by peoples organisations within their respective countries and sub-regions, at international gatherings such as the World Social Forum, and within/around and against the WTO meetings (most effectively in Seattle). Thus, it is in this tradition that AIDC as a member organisation of the Southern African Peoples Solidarity Network (SAPSN) and the ATN, and in co-operation with the Third World Network Africa (TWN-Africa) as the secretariat of the ATN, have undertaken to organise a continental in-gathering of African organisations in Johannesburg, South Africa, under the umbrella of the ATN in the lead up to Cancun.

A combined and co-ordinated programme of activities will be centred around a continent-wide strategising conference to take place in Johannesburg, 14-17 August; by which date it is anticipated that the official 'draft agenda' for Cancun, the positioning of governments, and the balance of forces in the WTO, will have become even clearer and thus provide a fuller picture of the challenges facing us. Thus this strategy and planning meeting will focus on: providing up-dates and deepening of understanding on proposed issues, and the processes and politics towards Cancun; discussing and reaching a common platform for African civil society to present to African and other gov-

ernments, and to take to Cancun; agreeing separate, as well as coordinated and collective civil society activities at national, continental and international levels in the run-up to, during and at Cancun.

This continental civil society strategising meeting will be sufficiently in advance of the Cancun meeting to enable the participating organisations to utilise the ensuing weeks to: engage in agreed follow-up activities within their respective countries to reinforce **broad coalitions** drawing in ever more organisations; implement **high-profile and effective national actions** in their capital cities and other key centres, both before and at the same time as international actions in Cancun, and agree on selected organisations from their countries to be part of a strong joint **African civil society presence and strategically planned input into the processes in Cancun**. Although centred around such a continent-wide meeting, the intention behind this initiative is also to make the **period before, as well as following the conference an integral part of a broad process**.

Produced by Political Economy Unit, Third World Network-Africa. TWN-Africa is co-ordinator of the Africa Trade Network. For more info contact: TWN-Africa, Box 19452, Accra-North, GHANA. Tel, 233 21

511189/503669

Email: contact@twnafrica.org Website: www.twnafrica.org